

Conseil d'école du 15 février 2018-LFV

Lionel VALEYRE, directeur du cycle 2-3

Pierre DEGRET, directeur du cycle 1-2

Enseignants présents:

Isabelle MONTAGNE, classe de CE1 A

Maria COSTER, classe de CE1 B

Christelle GERARD, classe de CP C

Nadine ROYANT, classe de CP E

Victoria SOTO, classe de GS A

Inmaculada TORTAJADA enseignante en espagnol des cycles 1-2

Françoise BORDES, classe de MS B

Anne VEYRIERE, classe de MS A

Isabelle GRENIER, classe de PS B

Amparo MONTAÑA, enseignante en espagnol du cycle 3

Laetitia FAUGERON, classe de CM1 F

Michel NONAT, classe de CM1 A

Jacques AUFFRET, classe de CE2 C

Parents d'élèves présents:

FORNER CORDERO Angeles, parent élu APA

GARCIA DE OSSA PERIS Isabel, parent élu APA

MENARD Valérie, parent élu APA

HASSNA Alicia, parent élu APA

HADDOUD Trynda parent suppléant de l'APA

LLOVERA Pedro, parent suppléant de l'APA

VANLANGHENHOVE Pierre, parent élu GPI

GIL QUINZA Matilde, parent élu GPI

LAUMAIN Xavier, parent élu GPI

WEIL Magalie, parent élu GPI

MALET Eric, parent élu GPI

Absences excusées:

M.VANZI, Directeur des services administratifs et financiers

M. DERAMBURE, Proviseur Adjoint

M. Degret désigne le secrétariat :

Un parent du GPI (M. Van Langhenove)

Un enseignant du cycle 3 (cycle 2 en novembre dernier) : M. Nonat, assisté de M. Auffret.

1- Adoption du compte rendu du conseil d'école du 9/11/2017.

L'APE demande que soit précisé que

- 4 classes de CE2 « sur 5 » iront à Castillas de Raneras pendant 3 jours.

Suite à cette modification le CR du conseil d'école du 09/11/2017 est adopté à l'unanimité.

2- Point d'étape sur les carnets de suivi des apprentissages et livrets d'évaluation à destination des familles.

Les carnets de suivi devraient être livrés la semaine du 22 février et seront remis aux parents début mars.

Les livrets électroniques produits par LIVREVAL sont déjà mis en place et utilisés au cours du premier trimestre. Ils ont donné toute satisfaction aux enseignants et aux parents. Les enseignantes de CP ont demandé à pouvoir conserver leurs modifications de compétences au cours de l'année, ce qui n'est pas possible. Par contre ces modifications peuvent être enregistrées au fur et à mesure pour être réutilisées d'une année sur l'autre.

L'équipe de direction remercie Mmes Lopez, Libourel et Aviño pour leur travail de traduction des compétences du programme et des attendus de fins de cycles.

3- Information dispositif de prévention du harcèlement

Le sujet sera abordé aussi en Conseil d'Etablissement pour validation.

3.1. Une cellule de travail organise l'ensemble du fonctionnement. Elle est pluricatégorielle et comprend les catégories suivantes : directeur, enseignant, celador, infirmière, CPE, psychologue.

Cette cellule contribue à l'élaboration de la politique d'établissement en matière de harcèlement.

3.2. Toute personne (personnel du Lycée, parents, élève) peut signaler une situation qui lui paraît relever de ses compétences. Il sera proposé en Conseil d'Etablissement de créer une adresse mail permettant ce signalement. Les courriers générés seront adressés à l'équipe de la cellule de travail.

Quelle que soit la modalité de signalement, l'un des directeurs diligente un ou plusieurs personnels pour établir les faits et en particulier distinguer s'il s'agit d'un conflit ou d'un cas de harcèlement.

En cas de conflit ce sont généralement les enseignants des élèves concernés qui préviennent leurs familles respectives.

S'il s'agit d'une situation de harcèlement, c'est le directeur du cycle concerné qui prévient les familles et demande que celles-ci s'engagent à ne pas interférer avec le travail qui est engagé. Réciproquement, il s'engage à ce que les familles soient

informées une fois par semaine de la situation. Cette information peut être effectuée par rendez-vous, mais aussi par courrier ou téléphoniquement.

Le travail consiste principalement en des entretiens avec les élèves concernés, selon le « principe du contradictoire ». Le but est, outre l'établissement de faits, d'essayer d'impliquer le plus possible le ou les harceleurs dans la résolution du problème, selon un « principe de réparation ». Il s'agit de la méthode de résolution de M. Pikas, agréée par le MEN.

L'analyse des entretiens permet de définir la suite à donner et les conduites à tenir avec les protagonistes. A la suite d'un cycle de travail, des décisions sont prises, engageant tous les participants, adultes (familles et personnel du Lycée) comme élèves.

3.3. En prévention, les enseignants travaillent l'empathie et l'analyse de ses émotions dès le cycle 1 et jusqu'en CE1. En particulier, la question des moqueries est régulièrement posée et traitée dans les classes. L'aptitude à accepter la différence, à exprimer clairement ses émotions et à recourir aux adultes en cas de problème est travaillée quotidiennement.

La discussion à visée philosophique est introduite progressivement.

La formation à la médiation en cycle 3 se poursuit.

Question d'un représentant de l'APA :

Une famille d'un élève de CM2 déclare que la situation de son enfant n'a pas été examinée.

Réponse :

Après vérification, aucune alerte n'a été effectuée, auprès d'aucun personnel du Lycée.

4- Préparation rentrée scolaire 2017/2018

Bilan des inscriptions et commission d'affectation

A ce jour 112 dossiers ont été déposés en PS dont 50 inscriptions terminées avec versement des droits. En nombre c'est à peu près comme l'an dernier, mais avec plus de paiements effectués qu'à la même période l'an dernier.

Il a été décidé de plus ouvrir les inscriptions en PS et MS de façon à établir un « cylindrage » des effectifs du Lycée.

Structure prévisionnelle

Pour l'instant nous en restons à 41 divisions avec la possibilité de 4,5 GS, 5 CE2 et pas de CE1-CM2.

Information sur le calendrier scolaire (sous réserve de communication par l'AEFE).

Les propositions sont présentées sous réserve des indications de l'AEFE.

- Une pré-rentree en deux jours.
- Une diminution de Fallas, soit avec les 15-19 mars, soit avec les 19-20 mars.
- Un regroupement des congés de printemps avec les jours fériés de Pâques pour constituer deux semaines de vacances.
- Il est possible qu'il reste deux jours, à placer soit en décembre, soit en mai-juin.

5- Suivi des actions à venir

La course solidaire ou « course sans faim » se déroulera mercredi 18 avril. Elle réunira tous les élèves du cp à la 6^{ème}.

Guy Jimenes sera présent au LFV du 23 au 25 avril. Il rencontrera les 6 classes de Cm1 ainsi qu'une classe de 6^{ème} qui a étudié son ouvrage « Harcèlement ».

6- Questions diverses (*à transmettre par écrit 48 heures avant le conseil*).
Cf infra.

SUJETS APE POUR LE CONSEIL D'ÉCOLE DU 15/02/2018:

1. **Propreté des toilettes:** Les parents et enfants continuent de se plaindre de l'état de propreté des toilettes des primaires. Nous sollicitons un effort de la part du Lycée concernant la fréquence de nettoyage, ainsi que une vigilance accrue de la part des professeurs et surveillants pour éviter les incidents dans l'utilisation des toilettes. Si nécessaire, envoyer une circulaire aux parents et/ou afficher les consignes en classe et dans les toilettes.

C'est fait.

2. **Distribution de biscuits en Maternelle:** les parents APE considèrent que la distribution de biscuits pendant la récréation du matin aux élèves de Maternelle ne constitue pas un comportement alimentaire sain et nous souhaitons mettre en place en collaboration avec la direction et les professeurs un groupe de travail pour apporter des alternatives plus saines et en accord avec une alimentation équilibrée

La distribution de biscuit pour la récréation du matin n'a pas de caractère obligatoire à l'école maternelle. En fait elle est interdite en France. Elle sera donc supprimée à partir de l'an prochain.

Pour les élèves qui n'ont pas pris de petit déjeuner, en cycle 1 ils auront la possibilité de manger avant le début des activités de la classe.

Certaines classes pratiquent une dégustation hebdomadaire de fruits dans le cadre de l'éducation au goût et à la pertinence des choix alimentaires. Cette activité ne pose aucun problème et peut être poursuivie.

3. **Élèves à besoins éducatifs spécifiques:** Quelles sont les possibilités et les conditions actuelles pour que ces élèves puissent étudier ou continuer leur scolarité au sein du Lycée? l'APE souhaite organiser des conférences et ateliers autour de ce thème et sollicite, pour cela, la collaboration de la direction ainsi que des professeurs intéressés en recevoir une formation complémentaire,

3.1. Les élèves en situation de handicap.

Quelle que soit la nationalité de l'élève, nous procédons à l'élaboration d'un Projet Individuel de Scolarisation. Il comprend un document d'évaluation pédagogique et un compte-rendu médical avec un diagnostic.

Pour les élèves de nationalité française, il y a une déclaration à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) , assortie ou non d'une demande de bourse spécifique. L'ensemble du dossier est transmis au Service Social du Consulat Général de Madrid, qui contacte la MDPH de Toulouse, à laquelle nous sommes rattachés. La direction en profite pour remercier ici ce service qui nous aide efficacement et aimablement. La MDPH évalue le handicap puis statue sur les aides à fournir (financières, matérielle ou humaines). Il peut ne pas y avoir d'aide financière ou humaine par exemple.

En cas de handicap avéré nécessitant une aide humaine, un(e) Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) est présentée par le Lycée aux parents et une convention tripartite est signée entre l'AVS, les parents et l'Etablissement. Notre vigilance porte sur trois critères : les compétences professionnelles, les compétences linguistiques et en particulier francophones et enfin, à l'absence d'antécédents judiciaires.

Le contrat de travail est signé uniquement entre les parents et l'AVS.

Si l'élève n'est pas de nationalité française, le dossier n'est pas présenté à la MDPH et tous les frais sont pris en charge par les parents.

Par ailleurs ces élèves ont généralement une prise en charge thérapeutique en-dehors de l'école.

Une équipe éducative est montée au moins une fois par an pour suivre l'évolution de l'élève et ajuster le Projet Individuel de Scolarisation.

3.2. En cas de dyslexie diagnostiquée, c'est-à-dire en général à partir de 8 ans, un Programme d'Accompagnement Personnalisé est mis en place, sans dépôt de dossier à la MDPH. Le suivi est le même qu'en 3.1.

3.3. En cas de problème de santé récurrent, comme les allergies, les maladies chroniques non invalidantes, etc. un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est rédigé. Lorsqu'il s'agit d'une première déclaration, le Directeur du cycle concerné reçoit les parents et les informe du bien-fondé d'un tel projet, qui permet d'informer tous les personnels du Lycée de l'état de leur enfant (restauration scolaire, sorties, voyages, remplacements de personnels). En cas de renouvellement, ce sont les infirmières qui procèdent à l'échange d'information avec les parents. Un PAI peut être établi, modifié ou supprimé en cours d'année.

ATTENTION !

Les parents doivent prévenir eux-mêmes les garderies et les gestionnaires de bus scolaires car cela ne relève pas des prérogatives ni des compétences du Lycée.

3.4. En cas de difficulté scolaire passagère, l'élève bénéficie d'une aide adaptée pendant les heures d'Activités Pédagogiques Complémentaires. Il s'agit de travaux en tout petits effectifs voire individuels avec l'enseignant de la classe ou un enseignant d'une autre classe qui intervient spécifiquement pour une compétence avec le groupe d'élèves.

Si la difficulté est persistante, voir les points 3.-1.2.3.

3.5. Si les élèves sont allophones pour l'espagnol et d'âge de l'école élémentaire, ils bénéficient d'un dispositif d'accueil linguistique particulier nommé 'primo' où ils sont pris en charge par groupe de 5 élèves environ une fois par semaine pour débiter en espagnol.

Tous les élèves accueillis dans ce dispositif rejoignent le tronc commun en 'lengua' au bout de deux ans, certains un peu avant.

Remarque

Les enseignants du premier degré sont particulièrement investis et impliqués dans les questions d'accueil et de pédagogie adaptée aux élèves à besoins particuliers. Chaque année une formation continue dédiée est proposée par l'AEFE et les demandes sont toujours plus nombreuses que les places octroyées. Certains enseignants se forment eux-mêmes à ces questions et en font bénéficier leurs collègues.

La Direction tient à les remercier tous pour leur implication à cet égard.

4. **Information des grèves:** l'APE continue de recevoir des plaintes de parents sur le manque d'information concernant les grèves de professeurs/personnel du lycée: manque d'informations sur les motifs de ces grèves. Il serait nécessaire, en particulier, la diffusion de cette information tant en français qu'en espagnol, et l'absence d'indication des professeurs absents/grévistes qui empêchent souvent les parents de décider si envoyer ou non les enfants à l'école ce jour là.

Cette question rejoint celle du GPI et la réponse faite vaut pour tous.

Questions du GPI pour le conseil d'école du 15 février 2018

1) Cantine

Certains parents se plaignent du vocabulaire utilisé par certains personnels de surveillance de la cantine, et de l'attitude de la responsable de salle. La pause méridienne doit être un moment de détente.

Nous demandons à la direction un rappel à l'ordre des personnels de la cantine.

Réponse de la direction : c'est fait.

«2) Grève

La dernière journée de grève a été mal vécue par une majorité des parents. Le deuxième message de la direction a été difficilement interprété. Certains ont eu du mal de comprendre que la grève serait très suivie.

De plus, il semble que la direction ait eu des difficultés à trouver le personnel de remplacement afin de faire face à l'afflux des élèves présents.

Comment expliquer cette situation ? Y-a-t-il eu une mauvaise planification des moyens humains à mettre en place ?

Nous comprenons la difficulté de la situation, néanmoins peut on essayer d'améliorer la gestion d'une telle journée ? Le lycée ne pourrait-il pas proposer des activités au contenu plus pédagogique : activités manuelles autre que le dessin, films ou documentaires choisis, traitant de la planète, ou la société, ou sensibilisation ou encore initiation, découverte des arts, musique..etc

La direction n'a pas le droit de diffuser la liste des enseignants grévistes ni d'indiquer individuellement si tel ou tel enseignant est gréviste.

Les enseignants peuvent déclarer aux parents qu'ils sont grévistes mais c'est de leur propre volonté. Ils ne sont pas tenus de le faire.

Les parents peuvent interroger l'enseignant de leur enfant pour savoir s'il est gréviste.

Le Lycée a accueilli les élèves dans des bonnes conditions de sécurité. Il s'agit d'une garderie et elle n'a pas vocation à mener des activités pédagogiques qui pourraient laisser penser que l'Etablissement remplace les professeurs grévistes par des activités d'enseignement.

3) Structure des classes et travaux infrastructures

Depuis plusieurs années le lycée fait face à la même problématique d'accueil des élèves de PS, pour des problèmes de dortoir et dans une moindre importance un problème de cantine. En effet nous ne sommes pas en mesure d'accueillir théoriquement plus de 98 élèves. Ceci est très pénalisant car les enfants non accueillis sont perdus.

Depuis plusieurs années les professeurs se plaignent d'effectifs importants dans les classes (certaines cohortes sont très nombreuses, l'accueil des enfants ayant besoin d'une attention particulière, etc.).

Nous souhaiterions la création d'un groupe de travail composé de représentants de toute la communauté éducative sur la structure idéale en terme d'enseignement et viable d'un point de vue économique, sur les conséquences et travaux éventuels.

Cette année toutes les Petites Sections sont prises sans qu'il y ait de liste d'attente. Si nous parvenons à créer une demi-classe supplémentaire, nous en tirerons les conséquences matérielles et organisationnelles qui s'imposent.

4) « Ambassadeurs en Herbe »

Les parents regrettent l'absence de communication sur le travail effectué par les classes durant cette action pédagogique. Peut-on envisager une communication plus approfondie sur cette activité ?

Une seule classe de CM2 est impliquée dans cette action. Les épreuves de sélection interne ont été ouvertes aux parents d'élèves et à certaines classes. Dans la mesure du possible nous ouvrirons les épreuves de sélection 'Espagne' au public.

Par ailleurs, il y a toujours beaucoup d'information sur le site internet du Lycée.